



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Offices

Question écrite n° 46631

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur le devenir de l'Office national des anciens combattants (ONAC). Le projet de reforme issu du schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat suscite en effet une grande inquietude aupres des associations d'anciens combattants et victimes de guerre qui craignent le demantelement de l'ONAC et soulignent l'importance du role imparti a cet etablissement. En consequence, il souhaite que lui soient precisees les modifications envisagees.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat. Il s'agissait en fait d'une etude de faisabilite dans trois regions et quelques departements, demandee par voie de circulaire a quelques prefets. Ce n'etait precisement qu'une etude de faisabilite dans le cadre de travaux touchant la reforme de l'Etat, dont le ministere des anciens combattants et victimes de guerre ne pouvait rester a l'ecart. Il est clair que les structures territoriales du ministere et de l'office national assurent avant tout un service de proximite au benefice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le President de la Republique a toujours defendu, vient de confirmer au ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien du ministere, de ses etablissements publics et de ses services exterieurs. Ainsi, les inquietudes du monde combattant quant a ce projet de reorganisation des services deconcentres sont maintenant sans fondement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46631

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 1996, page 6689

**Réponse publiée le :** 27 janvier 1997, page 379